

SYNDICAT DES EAUX DU TREY ST JEAN
RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'AMENEE
D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE
FEY-EN-HAYE ET DE MAMEY



CR N° 08 **COMPTE-RENDU DE REUNION DE CHANTIER**
DU 14 NOVEMBRE 2024

Participants	Représentants	Coordonnées de diffusion	Présents	Excusés	Diffusion
<u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat Intercommunal des eaux du Trey St Jean	M ROLIN Marc Président	contact@sietrey.fr	X		X
	M COLLET Thierry Vice-Président M SREIFF Jean Marie M BROCHOT Olivier Directeur 07 88 52 03 38	olivier.brochot@sietrey.fr	X		X
<u>Maître d'œuvre :</u> SINBIO Scop	M MONGIN Ludovic 06 07 14 05 78	ludovic.mongin@sinbio.fr		X	X
	M DENIS Guillaume 06 07 48 05 30	Guillaume.denis@sinbio.fr	X		X
<u>Entreprise :</u> ETP REICHART- SOGEA EST	M CEVALTE Mickaël Chef d'agence	Mickael.cevalte@vinci-construction.fr		X	X
	M DANNENBERGER Damien Conducteur de travaux	damien.dannenberger@vinci-construction.fr	X		X
<u>Communes concernées :</u> Mairie de Mamey	M AUBRIOT Charles-Henry Maire	mairiedemamey@wanadoo.fr	X		X
	Mairie de Fey en Haye	Mme ROBERT Jessica Maire		X	X
<u>Conseil départemental 54</u>	M PACATTE Olivier	opacatte@departement54.fr		X	X

OBJET DE LA REUNION

Cette réunion a pour objet de faire le point avec l'entreprise sur l'avancement des travaux.

POINT ADMINISTRATIF

- Entreprise retenue
Entreprise SOGEA EST – REICHART représentée par M DANNENBERGER Damien (interlocuteurs référents du chantier)

La date de la notification du marché de travaux est effective **au 29 juillet 2024**
Montant du marché de travaux : 196 159.00€ HT

- Délai du marché:

Délai du marché : 8 semaines y compris 4 semaines de préparation de chantier

- Sous traitant :

L'entreprise confirme qu'elle ne fera pas appel à une autre entreprise pour réaliser une partie des travaux. L'ensemble des travaux y compris fonçage sera réalisé en interne

- Suivi financier du marché de travaux :

Les situations seront traitées par SINBIO scop suivant l'avancement réel des travaux par le biais de la plateforme Chorus pro . L'entreprise transmettra au préalable un projet de situation sur Excel pour validation à Sinbio scop.

SIRET SINBIO SCOP : 877 737 742 00099
SIRET Syndicat des eaux du Trey St Jean : 200 092 963 00012

L'entreprise précise qu'elle va mettre en place une caution bancaire pour remplacer la retenue de garantie prévue au marché.

L'entreprise a indiqué dans l'AE de son marché qu'elle ne renonçait pas au bénéfice de l'avance forfaitaire : une garantie à première demande sera réalisée pour couvrir cette avance et elle sera demandée sur la plateforme CHORUS.

- Marché SPS : sans objet
- Marché Contrôles extérieurs : sans objet

PLANIFICATION DES INTERVENTIONS :

Un planning d'EXE sera transmis par l'entreprise au Maître d'œuvre pour validation

Il est vu ce jour que les travaux débuteront le 7 octobre 2024

Fin théorique des travaux avec délai de 4 semaines (AE) : 5 novembre 2024

La période de préparation se fera sur le mois de septembre 2024

- **Ordre de service** : SINBIO a établi un ordre de service (OS) de démarrage de la prestation à compter du 9 septembre 2024 (8 semaines y compris période de préparation d'une durée de 4 semaines.)

PERIODE DE PREPARATION

L'entreprise conformément a son marché doit fournir et réaliser les points suivants durant la période de préparation :

- Les DICT : transmettre un tableau de synthèse des récépissés à SINBIO Scop Fait

Le N° DT est le suivant : **2024080713594S02**

- ✚ L'entreprise exécutera un marquage précis des réseaux existants dans l'emprise de chaque opération avant travaux (2ml au delà de l'emprise des travaux). Des sondages sont prévus pour les DICT insuffisamment précises. A caler avec Sinbio scop au besoin. L'entreprise rémunérée pour cela établira le compte rendu de marquage qui sera signé par l'exécutant et le responsable du projet et qui restera sur le chantier. **(c'est un point d'arrêt qui doit être obligatoirement réalisé avant démarrage effectif des travaux)**
Transmettre rapport de marquage piquetage Fait le 10/10/2024
- **Planning d'EXE** : à établir par phase de travaux et par opération, intégrant les points d'arrêts et l'intervention des éventuels sous-traitants ->transmis le 23/09, et mis à jour le 31/10/2024
- **Plans d'EXE et détails d'exécution des ouvrages** (Ouvrages hydrauliques) notes de calculs BA / Ferrailage /Coffrage / Lestage avec hypothèse nappe au niveau du TN
Les plans masse sont faits : à transmettre au Moe -> fait le 10/09 et validés, prévoir fiche pour purge triple fonction -> Fiche transmise le 26/09/2024 et validée
Les plans de détail des chambres sont à faire avec du PEHD et à transmettre à Sinbio.
- **Dossier d'agrément** : l'entreprise transmettra à SINBIO Scop pour validation une fiche pour chaque matériau et chaque fourniture objet de son marché. Les fiches des matériaux et courbes granulo doivent être récentes (moins d'un an). Les matériaux devront être conformes au marché et aux autorisations de voirie délivrées par le département 54. Fait
- **1 Panneau de chantier** : dimensions 3mx2m : Sinbio fera valider la trame au syndicat avant de transmettre à l'entreprise. Le positionnement définitif des panneaux sera validé sur place avec le MO et le représentant de la commune. Fait
- Un constat d'huissier sur domaine public et privé sera effectué par l'entreprise pour figer l'état des murettes, façades etc. ainsi que les voiries et placettes publiques sollicitées par les travaux et le passage des engins (transport compris). Fait le 24/09.

Les installations de chantier ont été mises en place sur la placette au droit du raccordement du projet sur la commune de Fey en H. Les lieux seront pris en photo avant travaux et remis en état après travaux

La bases vie sera conforme à la réglementation en vigueur.

Un point « TRI » sera mis en place pour permettre de respecter la politique de gestion des déchets de l'entreprise.

ARRETE DE CIRCULATION ET PERMISSION DE VOIRIE

L'entreprise a demandé un arrêté de circulation au département pour faire ralentir la vitesse au droit du fonçage sous la RD 958.

Une copie des arrêtés de circulation sera transmise à Sinbio Scop et au syndicat

La permission de voirie a été transmise le 08/08/2024 à l'entreprise

SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Selon le choix du syndicat, il n'y aura pas de CSPS sur ce chantier. Malgré tout l'entreprise établira un document type sur la sécurité et la protection de la santé (type PPSPS) conformément à son marché et le soumettra au Moe et au MO. Ce document devra aborder l'ensemble des points techniques particulier et expliquer les dispositions prises en matière de SPS. Transmis le 26/09/2024

Sinbio Scop rappelle à l'entreprise que la signalisation temporaire de chantier doit être visible et efficace de jour comme de nuit.

Il est rappelé à l'entreprises que le port des EPI est obligatoire sur chantier et que le blindage des fouilles doit être sérieusement mis en place dès que la profondeur atteint 1.30m et dans tous les cas si les sols ne se tiennent pas.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Travaux de pose du PEHD: 100%
Remise en état des terrains : 80%
Traversée de la RD : 100% y c PEHD
Création des regards pour ventouse : 100%
Raccordement amont, aval et intermédiaire : 00%
Raccordement branchement restaurant : 00%
Etanchéité entre Fey et RD 100%

PREVISIONS

Essais d'étanchéité entre Mamey et RD + essais bactériovendredi et mardi
Soudures de part et d'autre de la RD
Modification des regards et raccordement sur conduite existantes prévus le 27/11/2024

POINTS ABORDES

- M AUBRIOT confirme que le chemin agricole coté Mamey sera bien à reprendre pour le remettre au niveau du cadastre. L'entreprise propose de réaliser la structure avec les matériaux excédentaires issus du chantier qui se tiennent bien, ce qui convient à tout le monde. La terre végétale sera remise en place sur le tracé existant.
- La date retenue pour le raccordement définitif est validée au 27/11/2024. M BROCHOT transmettra les avis d'arrêt d'eau aux communes concernées.
- M AUBRIOT nous fait part de plusieurs remarques concernant le chantier :
 - Un tuyau PEHD était dans la haie nouvellement plantée -> M DANNENBERGER indique que les tuyaux ont été déroulés dans des zones enherbées, mais qu'il est possible qu'il ai été dévié lors du tirage dans la fouille.
 - Au niveau de la RD, l'entreprise a stationné dans le parc adjacent et des traces de roues ont marqué le terrain (difficultés à sortir du parc à priori) -> M DANNENBERGER confirme que cela n'est pas normal et fera un rappel aux équipes en place.

- Il interroge l'entreprise sur le fait que la terre végétale a été décapée à certains endroits mais pas partout -> La terre végétale a été décapée dans les secteurs où la portance était limitée, afin de pouvoir circuler avec les engins
 - Sur certains secteurs, il n'y a plus de terre végétale en surface -> Un régalage de la terre végétale en excédent sera réalisé comme vu ce jour sur une largeur de 2m pour que le terrain puisse reprendre sa forme suite au foisonnement. -> 30T de terre végétale ont été apporté sur site pour combler le déficit.
 - Un propriétaire s'est plaint d'avoir une « route en cailloux » dans sa parcelle -> La remise en état des terrains n'est pas achevée, ce point fera l'objet d'une attention particulière.
- D'un point de vue global, MO et Moe s'accordent à dire que le chantier est assez propre, mais resteront vigilants quant à la remise en état des parcelles impactées.
 - Le tracé semble serpenter entre la parcelle ZA0009 et la ZD0013, il s'interroge sur la puissance de la trancheuse utilisée qui n'aurait pas pu monter le dénivelé -> M DANNENBERGER explique que ce tracé en « S » est dû à la configuration du cadastre et du décalage demandé de 5.00m par rapport au bord de la parcelle ZD0013.
 - Au niveau des regards de ventouse, il est vu ce jour l'emplacement des balises qui indiqueront la position des ouvrages : les mettre en retrait au niveau de la haie pour ne pas perturber la circulation des engins agricoles. M BROCHOT enverra un mail à l'exploitait concerné pour valider l'implantation de la 1ere ventouse coté Fey
 - L'entreprise finalise la traversée de RD ce jour. Il était prévu de la réaliser lundi / mardi mais l'opération a pris du retard à cause d'une casse matérielle. La tête du forage horizontal a cassé lors de l'élargissement de la traversée. L'entreprise a donc changé de matériel et a repris la traversée avec un forage dirigé. Cependant, une défaillance sur le circuit hydraulique de la pelleteuse a de nouveau retardé l'opération. Cette opération devrait tout de même être terminée en fin de journée du 31/10/2024.
 - La trancheuse patine sur certains dénivelés et la pelleteuse, prévue pour reboucher à l'avancement, doit également venir la tirer. Les cadences restent bonnes dans l'ensemble, les terrains sont peu marqués et l'emprise du chantier reste faible.
 - M AUBRIOT demande s'il est possible de supprimer les regards existants présents dans ses champs après la moisson (courant juillet 2025). M CEVALTE confirme que cela pourra être fait plus tard.
 - Le syndicat des eaux reviendra vers les propriétaires et ou exploitants des parcelles impactées pour les modalités de dédommagement dans le cas où un manque à gagner serait avéré par le fait de travaux en octobre 2024.

PROCHAINE REUNION

La date de la prochaine réunion sera définie ultérieurement

Compte-rendu réalisé le 14 Novembre 2024 par le Maître d'œuvre, Guillaume DENIS.